THÉORIE
DES NOUVEAUX IMPOTS.

PARTIE si intéressante de la Nation Française, Toi que sous le nom de TIERS-ÉTAT, les plus justes, comme les plus vaillans de nos Rois, portoient dans leur sein & se faisoient gloire de prendre pour juge de leurs travaux & de leurs vertus, comment peux-tu te laisser séduire au point de méconnoître & tes véritables intérêts, & le seul régime ou politique ou moral, qui puisse assurer ton bonheur & ta gloire? L'abus de l'esprit est devenu un poison, principe de tous tes maux: tu dois le redouter; ce ne sont plus des systêmes, ce sont des faits que je dois présenter à ton équité naturelle. Tes nouveaux maîtres te disent, le poids des impôts sera de beaucoup *plus léger, que celui que tu portois jadis;* — ils te trompent.

Ils te disent, *la perception des impôts est si facile, si bien combinée, que la célérité de cette collecte générale assurera celle des opérations de l'administration entière de l'Etat;* — ils te trompent.

Ils te disent, *c'est toi qui règnes aujourd'hui.* — Ils te trompent encore.

Ils te disent, cette *égalité, que tu nous dois, te rend à-la-fois le plus riche, le plus heureux, le plus respecté de tous les Peuples;* — ils te trompent. — Nulle Nation dans la Nature ne fut sous plus d'aspects dupe & victime des Jongleurs conjurés contre elle. Ils ont assez dénaturé déjà ton caractère primitif, pour que tes intérêts pécuniaires te soient plus chers que tes vertus antiques ne le sont; — eh! bien, commençons par ce qui tient à tes propriétés, avant de te parler de tes principes moraux & de ta gloire: calculons de bonne foi: je vous réponds de la mienne, Citoyens plus malheureux encore que coupables; qui me répondra de la vôtre?

La Taille & la Capitation ne s'élevoient qu'à *quatre-vingt-dix millions.*

Les Vingtièmes montoient à *cinquantesix millions ;*

En tout *cent quarante-six millions.*

Le nouvel impôt s'élève,

Pour la contribution foncière qui représente les deux vingtièmes à *deux cent quarante millions.*

Pour la contribution mobiliaire à *soixante millions.*

Donc en tout pour ces deux contributions, Peuple, c'est *trois cens millions*, qu'il te faut payer.

Donc la différence *en plus* est de *cent cinquante-quatre millions.*

Citoyens, il faut ajouter à cette première masse, ce que vous a coûté, & ce que vous coûte encore *la Contribution patriotique.*

Vous ne devez pas oublier, qu'annoncée d'abord comme *volontaire*, elle a tout-à-coup été convertie en une *prestation forcée* ; première violation du droit des gens, que l'on eût reprochée à l'ancien régime comme un brigandage affreux, s'il s'en étoit rendu coupable.

Joignez-y *le droit de Patentes*, auquel le commerce est assujetti, & qu'il n'est pas un seul de vous, Citoyens, qui ne paye ; car tous les Marchands savent bien s'en dédommager sur le prix des marchandises & des denrées.

Ajoutez à ces charges déjà si pesantes les dettes incalculables des Départemens ;

Celles des Districts ;

Celles des Municipalités.

Calculez, si vous l'osez, combien de sous additionnels viendront se joindre aux premiers impôts. Les Romains sacrifioient à un *Dieu inconnu* : Français, ce *Dieu inconnu*, à qui vous devrez en tribut votre subsistance, celle de vos femmes, de vos enfans, ce seront les besoins toujours renaissans de ces milliers de Corps administratifs, qui feront sur votre fortune, ce que le Tems fait sur votre existence physique ; ils vous dévoreront, & tous consumés lentement par ce fléau destructeur, vous direz un jour, étonnés de votre étisie politique,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Nous allons à la mort imperceptiblement.

CES TAXES ADDITIONNELLES TIERCERONT LE PRINCIPAL : de tous les maux de ce genre, ce que l'on ne connoît pas, est toujours le plus à redouter. Il est illimité, par cela seul, qu'il est incalculable ; car comment prévoir, où s'arrêteront les besoins de 44,733 Souverains, sans compter ceux des sept cent cinquante Rois, qui ont remplacé le seul Roi légitime, qu'ils ont salarié, comme un journalier.

Mais vos *Grands-hommes* pour mériter un jour les hommages de la *Patrie reconnoissante*, vous ont persuadé, que vous seriez, chers Citoyens, plus heureux qu'autrefois, précisément parceque vous payerez trois fois plus ; aumoins faut-il, pour que l'Etat puisse n'être jamais arrêté dans ses besoins, que le régulateur de toute la perception des impôts soit si juste, qu'ils puissent défier par lui ces hommes d'Etat si profonds, les événemens & les revers, les fautes des hommes & la lutte des passions ou des partis, qui, trop souvent arment ou troublent le Monde.

Voyons donc, si ce régulateur a toute la justesse, qu'il étoit à présumer, que lui donneroient tant d'hommes de génie.

1°. Ce n'est qu'un nouveau mode de *Capitation* : car il seroit facile de démontrer, que l'on n'a changé que les noms, au moment où l'on détruisoit tout, sous le prétexte *apparent* de créer; je dis apparent; car aujourd'hui tout est *mort*, où tout fut jadis *création*. Cette dénomination de *contribution mobiliaire* a fait penser que l'imposition porteroit non-seulement sur l'état ou les revenus, que peut avoir tout Citoyen, mais encore sur tout ce que l'on entend par le mobilier. Ce n'étoit, il est vrai, qu'une erreur : mais elle devroit apprendre aumoins combien il est dangereux de changer même le nom d'un impôt.

On se demande par quels motifs les marchands & artisans seront tellement favorisés qu'ils ne payeront pas la dixième partie de ce que payeront les particuliers vivant de leurs revenus? Et pourquoi, par une suite inévitable de cette faveur accordée au Commerce,

ces mêmes particuliers, indépendamment de leurs taxes naturelles, seront encore obligés de remplir le vide, que cette diminution sur les marchands & artisans fera éprouver à la masse générale de l'impôt, *que l'on a rendu fixe*, & qu'il faut completter.

On a dit que la raison de cette distinction, qui déjà porte une forte atteinte à cette égalité tant vantée, étoit le droit de Patente, que l'on exigeoit de tout le Commerce. Mais comment n'a-t-on pas vû que si les marchands payent ce droit, ce ne sera qu'une avance, & qu'ils sauront bien la couvrir par l'augmentation du prix de leurs marchandises : qu'ainsi ce sera encore le particulier vivant de ses revenus qui payera la Patente; comme autrefois c'étoit le Seigneur qui payoit la taille du Fermier, parceque celui-ci ne rendoit de sa ferme un prix, qu'après avoir défalqué ce que lui coûteroit la Taille.

Or, si ce n'est pas le marchand qui paye réellement le droit de Patente, à quel titre jouit-il d'une faveur qui rend plus pesant l'impôt des autres Citoyens ? Les Entrées mettoient un juste équilibre entre toutes ces prestations; chacun n'en payoit que ce qu'il vouloit en payer, & que proportionnément à la dépense qu'il vouloit ou pouvoit faire. Mais il falloit tout détruire, & le droit d'Entrée, qui n'exigeoit que des réformes qui favorisassent le Peuple, a été détruit comme le reste.

Pour être *Citoyen Actif*, il faut réunir un revenu de propriétés ou d'industrie qui excède 4 à 500 liv., & quiconque ne vit que de ses journées à 20 ou 25 sous ne peut pas être Citoyen Actif, & même ne pouvant pas payer à l'impôt *la valeur de trois journées de travail*, il est exempt de toute imposition. Mais comment mettre cette disposition d'accord avec un autre article du code des impositions mobiliaires, qui dit que lorsque les manouvriers, seront, par leur loyer, placés dans la dernière classe du Tarif qui est au-dessous de 100 liv., il ne leur suppose que 200 liv. de revenu; qu'alors ils seront taxés à la moitié de ce que leur loyer établiroit ? Seroit-il possible qu'on eût voulu dire qu'avec 4 ou 500 liv. de revenu *présumé* on ne payera rien, &

qu'avec 200 liv. on payera quelque chose? Ce doute mérite bien qu'on l'éclaircisse.

Ce qui n'est pas très-facile à saisir & ce qui est réellement au-dessus de la portée de tout homme paisible qui veut payer les impôts, mais qui cherche, avec raison, à en connoître l'étendue, l'égalité, la justice, ce sont ces nuances multipliées & impossibles à saisir, qui font monter d'une classe, descendre d'une & deux autres, & qui combinent ainsi la fortune des contribuables par le thermomètre de l'opinion des Législateurs.

Peuple, tu vois bien, que je ne puis avoir l'idée de te tromper: c'est toi-même que j'interroge; à chaque question, c'est ta réponse, qui doit décider entre un cœur pur qui cherche le bien, & des perfides, qui n'ont cherché que leur grandeur, ou consulté que leur vengeance.

Réponds à la question suivante.

Un Individu prouve qu'il n'a pas le revenu fixé par la Loi, pour être imposé: il est mis hors du rôle; le voilà dès-lors bien content. — Le tambour bat: sa Section s'assemble; on annonce une délibération générale sur l'objet le plus important. Alors il se souvient qu'il n'est pas *Citoyen Actif*: — curiosité, orgueil, patriotisme même, que de tourmens en un! — Que fait-il alors? Il prend une Patente de 7 liv. 10 sous; & voilà le même Individu, qui, lorsqu'il faut payer sa cotte-part des impositions, n'est point *Citoyen Actif*, & qui l'est, lorsqu'il faut s'unir aux délibérations publiques. Que penser des Législateurs, qui font des Loix d'après lesquelles le même Individu peut au même instant être & n'être pas une même chose?

La Bourgogne payoit sous l'ancien régime cinq millions & quelques cens mille livres.

Sous le nouveau régime, cette Province est divisée en quatre Départemens: un des quatre, *Saone & Loire*, paye lui seul quatre millions & quelques cens mille livres. En haine de l'ancien régime sous lequel ses Etats la rendoient presque maîtresse de son sort, elle a effacé jusqu'au nom de *Condé*; l'ingratitude a porté jusques-là sa bassesse!

Par amour pour le nouveau régime, qui double son fardeau, qui lui ôte jusqu'à son nom, si cher à l'Histoire, elle s'est donné pour Rois les Démagogues les plus forcenés. Vous parlez de justice, Citoyens; de justice, Vous! C'est la Postérité qui la fera, j'allois dire de vous, non; mais de vos Corrupteurs. Vous êtes, vous, déjà trop punis.

Le Rouergue paye près d'une moitié de plus.

Il y a peu de jours de bons Paysans d'une des plus petites Bourgades de la Brie, me disoient: « je payions » au Seigneur-Roi cinq mille livres, & je trouvions que » c'étoit biaucoup, par fois même que c'etoit trop, » — Sous nos Seigneurs les 1200 Rois, j'avons été » taxés de magnière, que je païrons dix mille livres; mais » ils auront biau faire, je ne païrons pas. Gagner une » fois moins & payer une fois de plus ça n'est pas » possible ».

Je dis plus, dans Paris même, la perception ne s'effectuera jamais. Il est impossible, que les hommes qui président aux impositions puissent faire macher de front cinq à six rôles à la fois;

Rôle de la contribution foncière;
Rôle de la contribution mobiliaire;
Rôle de la contribution patriotique.
Rôle de Patentes;
Rôle de sous additionnels;

Rôle de supplément en imposition; nouveau mode, qui semble imaginé tout exprès, pour seconder ceux qui voudront frauder la perception de l'impôt. Aussi, lorsqu'un de nos célèbres *faiseurs* du moment, en rendant compte dans la Tribune de l'état des travaux relatifs à l'impôt, dit, que tous les Rôles étoient en *recouvrement*, il avoit, comme l'*Intimé*, changé le mot qu'on lui avoit soufflé. On lui avoit dit en *répartition*: mais le mot *recouvrement* devoit faire battre des mains tous les automates salariés des Galeries: mais tous les échos des impostures quotidiennes devoient répéter ce nouveau mensonge.....

Et voilà comme, & voilà justement
Comme on berne un Peuple à présent.

Il n'est qu'une manière, *qu'une seule*, de mettre dans les impositions une *égalité* à laquelle personne ne puisse échapper ; dont qui que ce soit ne puisse se plaindre ; c'est de rétablir les Entrées aux barrières ; mais,

1°. en respectant tout ce qui sera de nécessité première ;

2°. en supprimant à jamais tout ce qui tenoit à l'arbitraire du génie fiscal ;

3°, en taxant de préférence tout ce qui est de luxe, tout ce dont la jouissance suppose une grande richesse.

4°. En n'imposant, que pour très-peu ce qui est pour toi, Peuple, d'un usage de tous les momens ; parceque alors, si tu payes le droit le plus modéré possible sur la liqueur ame du plaisir, dans ces promenades, où tout père de famille conduit sa femme & ses enfans pour se refaire des travaux de toute la semaine, la joie & le plaisir sont au-dessus du foible droit, que tu payeras sans y penser : on ne calcule pas alors que l'on jouit.

Dans le nouvel ordre de choses, tu ne jouis pas, tu payes davantage : ton véritable caractère a fait place à des mœurs, à des principes, qui sont à tes vertus, à tes jouissances anciennes, ce qu'est à l'or, à l'argent dont on payoit tes travaux, dont tu formois la dot de tes enfans, ce papier-monnoie, signe de ton indigence, suite nécessaire de ta crédulité & de la scélératesse des jongleurs qui t'ont réduit à jurer que tu es heureux, tout en mourant de faim.

Troisième Ordre de l'Etat, reconnu par la véritable Constitution Française, j'ai démontré par les calculs les plus simples, mais les plus authentiques, que l'impôt est accru sur un seul article de cent pour cent, & sur beaucoup d'autres dans une progression incalculable. Le Ministre des Contributions publiques n'en a pas moins annoncé hautement les espérances les plus flatteuses relativement au nouveau régime des impositions. Soixante-deux Départemens ont achevé la répartition de leurs Contributions foncière & mobiliaire. Ainsi voilà 245 millions bien assurés pour 1791, si l'on en croit le Ministre. Il reste encore 21 Départemens, moins

avancés, mais ils finiront de très-près, & les 55 millions qu'ils vont répartir, composeront la masse totale de 300 millions, à laquelle est fixé l'impôt.

Il étoit difficile de ne pas donner des éloge à un aperçu aussi satisfaisant; mais peut-être en auroit-il moins reçu, s'il eût exposé que cette portion du travail n'est pas à beaucoup près la plus difficile & la plus épineuse. S'il eût ajouté qu'il existe deux points dans les Contributions; l'un d'imposer, l'autre de percevoir l'impôt: que rien n'est plus facile que de dire aux Contribuables, *vous payerez telle somme*: mais que rien n'est moins aisé que de les convaincre que l'on n'exige d'eux rien que de juste; que pour obtenir des Peuples le payement des impositions, il faut qu'ils soient heureux, soumis, tranquilles, & surtout qu'ils jouissent d'une aisance que rien n'altère.

Au reste, cette célérité des 62 Départemens, ne prouve qu'une chose, c'est que la somme qui leur a été fixée par la Législature dite Constituante, est distribuée par eux entre les Districts dont ils sont composés. Mais ces Districts ont encore à répartir la portion qui leur est donnée, entre les Municipalités de leur arrondissement; ces Municipalités distribueront leur masse particulière entre leurs contribuables, & c'est à cette dernière opération, que commence la véritable difficulté. Le mode nouvellement adopté fera sentir toutes les impossibilités, qui naîtront, à chaque instant, de son incroyable complication. A peine les hommes les plus exercés en cette partie, ceux à qui une longue expérience dans ce genre de travail a donné plus de moyens de succès, peuvent-ils triompher des difficultés, dont le nouveau mode est hérissé. Comment les Individus agrestes, ignorans, inappliqués, sans esprit comme sans aptitude, qui de leur atelier ou de leur grange sont appelés à composer les Municipalités, deviendront-ils, par une illumination imprévue, des répartiteurs assez habiles pour saisir tous les détails souvent contradictoires, toutes les nuances souvent discordantes, que la Loi nouvelle présente? Comment pourront-ils suppléer à mille & mille cas imprévus? Ainsi, la répartition annoncée

pour être achevée, n'est qu'un premier pas fait dans ce labyrinthe obscur autant qu'escarpé : encore quelques mois, & des deux bouts de la France des cris d'indignation s'éleveront; rien de plus naturel cependant; tout Individu déjà trop chargé, & dont on double le fardeau, a bien le droit de se plaindre. Malheur alors à ceux qui n'écoutent point ses plaintes, sur-tout quand ils prétendent, *qu'il est le seul légitime Souverain* ; ou bien quelle *souveraineté* dérisoire, que la tienne, Troisième Ordre, devenu l'Ordre unique de l'Empire, puisque ceux à qui tu commandes, te font payer leur gloire, leurs honneurs, leurs travaux, leurs caprices, & jusqu'à leur repos, sans te permettre de leur faire des objections, bien que tu sois Roi !

J'adresse maintenant à l'une des classes de ce même Ordre, quelques questions, que je crois difficiles à résoudre. *L'égalité entre Citoyens*, est le cri de ralliement autour de cette Constitution, qui se soutient par des sermens, des assassinats, du papier, des gros sous, & par l'intolérance civile & politique. Les Marchands sont cette Classe de Citoyens pour laquelle le bon *Henri* IV étoit pénétré d'une estime si touchante : je leur propose à eux-mêmes la solution du problême suivant.

Un Marchand qui tient boutique ouverte, aura, 1°. la diminution sur son loyer, de toute la partie de ses magasins ou ateliers; ce qui réduira ce loyer souvent au quart de sa véritable valeur.

On le descend ensuite de deux classes *comme Marchand.*

Il résulte de-là, qu'il est possible qu'un Marchand qui a pour 800 liv. de loyer, soit exempt même de *toute* imposition; voici comment.

Si l'on réduit son loyer à 200 liv. par la distraction de ses magasins ou ateliers, & qu'ensuite on le baisse de deux classes, comme Marchand, il n'aura point pour 100 l. de loyer : il aura moins de 200 liv. de facultés *présumées*; ce qui le met hors du rôle des impositions, puisqu'à 15 sous du prix de la journée il faut réunir 273 livres 15 sous de facultés, pour être susceptible de l'imposition.

Alors je demande, toujours en raison des loix de cette

justice distributive, qui doit caractériser toute administration, sur-tout quant à la répartition des impôts, comment on peut admettre sous le même régime,

1°. Un Marchand qui avec 800 liv. de loyer, ne payera point de contribution mobiliaire;

2°. Un Citoyen, qui n'ayant que pour 200 liv. de loyer, payera cette même contribution.

Si l'on ne peut me répondre, je conclus que la base de l'opération est évidemment fausse;

Que l'Assemblée d'hommes, qui a créé ce mode de perception ne se connoissoit pas plus en assise des impôts, qu'en théorie morale; & ce dernier mot me conduit, Peuple, à la partie la plus effrayante du tableau, que j'avois à te tracer, & des maux réels qui t'accablent, & des vertus mensongères qui te corrompent.

Il faut auparavant ajouter à toutes les dépenses dont j'ai fait le tableau,

1°. *Les frais de culte*, estimés cent soixante millions.

2°. *Le droit d'enregistrement*, tenant lieu de l'ancien contrôle: les droits en sont très-forts; le produit en est incalculable, & pourroit aller pour tout le Royaume à deux cens millions.

3°. *Le droit de Timbre*, impôt si fatigant, puisqu'il embrasse tous les objets. Il avoit été rejetté sous le Ministère de M. de *Calonne*; il fut même un des motifs de la haine, que l'on sçut inspirer au Peuple contre ce Ministre. Ce droit étoit cependant alors moins étendu, moins onéreux.

A ces observations décisives, j'ajouterai la réflexion, que parmi les dépenses immenses, qui pèsent sur toi, Peuple, aujourd'hui tu dois entrer dans celles que coûte cette Justice, que l'on dit *gratuite*. Mais combien de milliers des tiens, Peuple, n'avoient jamais de procès! Alors, comment payes-tu pour des débats qui te sont étrangers, pour des tribunaux, dont tu n'invoques point le secours?

Quant à tes mœurs, à tes principes, c'est par des exemples, que je veux te convaincre; lis, & s'il est possible, retrouve ton ancienne sensibilité.

Un Officier de Marine, propriétaire d'une terre dans

le Bas-Poitou, en étoit éloigné depuis quelque temps : il se hâte de s'y rendre pour se réunir aux Gentilshommes de sa Province, qu'il savoit être prêts à se rendre *au poste d'Honneur*, c'est-à-dire, auprès des Princes. A son arrivée, il trouve que ses frères-d'armes étoient déjà partis. Il avoit compté sur des secours pécuniaires, qui lui étoient absolument nécessaires, avant de quitter ses foyers : mais tous ses Compagnons-d'armes étant déjà loin, la douleur & le désespoir étoient son seul partage. Trois des Laboureurs de ses domaines s'aperçurent de son chagrin, en devinèrent facilement la cause, & tous trois vinrent un jour le trouver. « Vous souffrais, lui dit l'un d'eux, & je sçavons bien » pourquoi. Vous êtes venu trop tard, aussi, Mon» sieur. — *Trop tard : j'ignore ce que vous voulez me dire.* » — Bon ! Est-ce que ça peut se cacher donc ? Vous » voudriais être avec ces Messieurs, qui sont partis. — » *D'où vous vient cette idée ?* — De la bonne opinion que » j'avons de vous. Tenais, Monsieur, parlons sans » feintise. Je partageons les sentimens de ces braves » gens-là & les vôtres. Vous grillez d'être avec eux ; » vous êtes un brave homme. Je voudrions bien pou» voir vous suivre, mais je serions plus embarrassans » qu'utiles ; il ne nous reste qu'une consolation, c'est » de vous donner les moyens d'aller avec eux. — *Mes* » *bons amis, vous me pénétrez de reconnoissance.* — C'est » trop tôt : je n'ons encore que parié, je n'ons rien fait » encore. Tenais, Monsieur, je sis le plus heureux de » nous trois : j'ai *mille écus en or* ; les voici. — Moi, dit » le second, *j'ons* 1200 *francs en écus.* » Le troisième tout honteux de n'avoir que *mille livres*, mais *en un assignat* a fait beaucoup d'excuses au Gentilhomme de ne pouvoir mieux lui prouver son attachement. Je ne dirai pas quelles actions de graces le Chevalier Français rendit à ces trois respectables Laboureurs. Il lui fallut soutenir une sorte de combat contre eux pour les forcer à recevoir son billet : mais jamais il ne voulurent consentir à ce qu'il fût question *d'intérêt* : jamais ils ne voulurent de terme limité pour acquitter la somme ; enfin celui des trois, qui n'avoit donné qu'un assignat, exigea que le

Gentilhomme ne lui donnat qu'une reconnoissance d'assignat seulement. — Vois, Peuple, vois, comme la simple & touchante Nature est toujours bienfaisante & quelque fois héroïque en toi, lorsque tu n'écoutes qu'elle. Sa voix souveraine indique à ces bons Paysans, que ces Guerriers vont véritablement *au poste d'Honneur*, & je ne dois pas oublier d'ajouter un mot sublime, qu'a dit l'un des trois Laboureurs. — *Je n'allons pas combattre: je restons ici, pour veiller sur les femmes, sur les enfans de ces braves qui sont partis. Si on les attaque, nous les défendrons; s'ils manquoient du nécessaire, je partagerons notre pain avec eux: chacun son poste.*

TIERS-ÉTAT de toutes nos Provinces, Ordre à jamais mémorable, dans l'histoire des vertus du Peuple Français, c'est à vous que je répète ces paroles si touchantes, *chacun son poste.* Les Cahiers donnés par toi, Ordre juste & bon, à tes Mandataires aux Etats-Généraux de 1789, étoient le chef-d'œuvre de la raison & de l'équité; on les a tous violés, & quand tu avois expressément recommandé de respecter les priviléges honorifiques de l'Ordre de la Noblesse, pour lui exprimer ta reconnoissance de ce *qu'il avoit renoncé volontairement à ses priviléges pécuniaires*, on a poussé l'audace, au mépris de tes volontés, jusqu'à prétendre détruire cette Noblesse, prix du sang de tant de milliers de Héros.

Peuple, ce n'est pas, que tes coupables Mandataires crussent qu'une Monarchie pût exister sans Noblesse; c'est qu'au contraire, voulant faire de la Monarchie Française une République, les uns pour régner en effet en te disant que tu régneras, les autres pour substituer la Religion des Protestans à cette Religion Catholique-Romaine, qui est celle de tes pères, ils ont senti, qu'en t'armant contre la Noblesse pour l'anéantir, ils te rendoient l'instrument de leur double complot. Tu l'es devenu en effet, toi, Peuple, né pour être juste, toi, Peuple, né pour aimer tes Rois. Ainsi te voilà complice d'une double conjuration, au moment où tu croyois rendre à la Patrie le service le plus important. Il n'est pas un seul objet de morale ou de politique sur lequel on n'ait osé te tromper avec audace, &

loin de punir les imposteurs, tu les récompenses; c'est les encourager.

Henri IV, peu de jours avant la bataille *d'Ivry*, n'ayant rien à souper, accepte une dinde grasse que lui offre un bon Citoyen, dont il croit n'être pas connu. Après le repas, le Héros demande à son hôte, qui lui avoue qu'il le connoissoit, ce qu'il peut faire pour lui : celui ci veut des Lettres de Noblesse; & quand le bon Roi l'interroge sur les armes qu'il prendra; — *ma dinde* SIRE, répond le nouveau Noble; *ma dinde : elle m'a fait trop d'honneur.* — Pourquoi l'honnête Bourgeois ne demande-t-il pas une terre, de l'or?..... C'est qu'il pouvoit gagner tout cela par ses travaux; mais le Roi seul pouvoit le faire chef d'une race de Gentilshommes; c'est qu'étant père, il vouloit laisser à ses enfans, quelque partie d'héritage, que des revers ou des fautes ne pussent point leur oter.

C'est ici, Peuple, que je réclame toute ton équité naturelle. Tu nommes les Royalistes *Aristocrates :* le mot *Aristocratie* signifie le *Gouvernement des bons;* or je te demande, si ces Royalistes, si ces Nobles, que l'on t'a dit de persécuter, de massacrer, de ruiner, sont ceux qui gouvernent. — Les *Aristocrates* sont donc ceux, qui ayant emprunté tes forces collectives, commandent par-tout, exercent un empire illimité, mais d'après les leçons, qu'ils te donnent, d'après les meurtres qu'ils t'ont fait commettre, crois tu que leur Gouvernement soit celui *des bons*?

Apprends ce qu'ils ont fait pour toi: ils ont substitué (puisqu'il faut se servir de ce nom) *l'aristocratie* de la richesse à *l'aristocratie* de la Noblesse; & toi, toujours dupe de ceux qui savent s'emparer de ta confiance, tu as préféré la supériorité dont l'or aura investi quelquefois un fripon adroit, qui aura sçu vendre ses crimes, à la primauté de rang, qu'un Noble de race tenoit de ses Ayeux. D'après ce système si effrayant pour les mœurs, si avilissant pour ton orgueil, il y aura plus que jamais entre le riche & toi une inégalité, qui n'étoit pas entre toi & le noble; il y aura en outre un nouveau moyen de corruption pour les mœurs. Car la

grande richesse s'acquérant presque toujours au dépens de la conscience, il y aura plus de fripons, partant plus de vices, & pour toi plus d'opprobre. La Noblesse de race étant le prix de vertus reconnues, chaque titre d'un Noble étoit un feuillet de plus dans les annales de *l'Honneur Français*.

D'ailleurs, Citoyens, qui de vous tous n'est point père, ou n'aspire pas au bonheur de l'être? Eh! bien, est-ce pour lui qu'un père travaille? L'idée de la mort, cette idée si douloureuse, n'est-ce pas le sentiment de la paternité, qui la rend plus supportable? Le père, en voyant croître ses enfans, se dit: *je ne mourrai pas tout entier:* il semble même à l'instant, où la vieillesse étend sur sa tête une main froide & pesante, aspirer le souffle pur & vivifiant de ses petits-fils. Il oublie dans leurs embrassemens les glaces du viel âge: chaque soir il s'endort dans leurs bras. Il vient un matin, où ses yeux ne s'ouvrent plus à l'aurore: mais s'il a mérité par ses vertus, par son génie, par son courage de leur laisser un titre, qui se perpetuéra d'âge en âge, longtems avant sa mort il avoit joui de cette idée, qui lui faisoit embrasser l'avenir. Il entendoit son nom, devenu toujours plus célèbre avec le tems; il ne mouroit plus; il vivoit dans un autre siècle, sous les traits d'autres lui-même. Il pouvoit perdre tous ses biens la veille de sa mort: un procès, un incendie pouvoit le ruiner; ayant obtenu d'être fait Gentilhomme, eût-il pris pour armes *la dinde en pale*, cette dinde & son nom, & l'anecdote consacrée par l'Histoire, tout cela passoit à ses enfans. Enfin, comme ce qui fut le prix de la vertu doit se conserver par elle, c'est pour un père une grande consolation de pouvoir se dire: « mon » nom même est une leçon pour mon fils; il se souvien» dra, que le vice déroge; je meurs content; je suis sûr » des vertus de mon fils; son titre est le *Mentor* qui me » remplace auprès de lui, comme il le remplacera au» près de ses enfans ».

Voilà, bon Peuple, quant à cette *égalité* de rang à laquelle tu ne peux croire, quoique l'on te dise: te parlerai-je de celle du génie & des talens? Eh! chaque jour, chaque instant t'avertit des distances prodigieu-

ses, que la Nature mit entre tous les êtres quant aux facultés physiques & intellectuelles. Que le plus simple journalier ose en leur parlant, se comparer à ces beaux génies, qui se croyent les précepteurs du Genre humain, il verra de quel air, de quel ton ils lui répondront. Le bon Laboureur ne sent-il pas à son tour quelle supériorité la civilisation luidonne sur l'homme Sauvage?

Ainsi, Peuple, on t'a voulu rendre indifférent sur le choix d'une Religion, comme sur l'existence de ton Roi, c'est un double attentat, qui ne te rendra que trop tôt, & méprisable & malheureux.

Sans Religion tu n'es plus homme civilisé; — sans Roi, tu n'es plus Français.

Les Loix seules assurent les propriétés, mais les mœurs seules assurent les Loix.

Sans Roi, centre d'amour & d'obéissance, la France se divise, & voilà ce que tous les Chefs de Parti désirent en ce moment. — L'Etat est un corps : la Noblesse en est la tête, ton Roi en est le cœur; tu en es le sang, & c'est par le cœur même que ce sang s'élabore.

Tiers-Etat, médite bien cette idée; ne laisse pas épuiser de ce sang précieux un corps jadis si bien organisé. Il a sans doute ses maladies aigües: les mœurs, la prudence, la concorde sur-tout, voilà ses véritables médecins; défie-toi des Empyriques; — ils te tueront.

719